

SECTEUR DE FORMATION 18 – CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

**COMMERCIALISATION DE LA MODE
(DEC 571.C0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Commercialisation de la mode et Design de mode	5
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	7
Commercialisation de la mode et Représentation.....	9

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Commercialisation de la mode* (DEC 571.C0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Commercialisation de la mode* (DEC 571.C0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Design de la mode (DEC 571.A0);
- Représentation (ASP 5323).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés dans un tableau et regroupés selon les rubriques suivantes : le tableau d'harmonisation intra-ordre qui fait l'objet de la première partie et le tableau d'harmonisation intersectorielle dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Commercialisation de la mode
2018

Programme de destination : Design de mode
1997

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Commercialisation de la mode peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Design de mode, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Commercialisation de la mode 2018 DEC – 571.C0 22 compétences, 1 770 heures		Design de mode 1997 DEC – 571.A0 22 compétences, 2 115 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
00X4	Analyser le phénomène de la mode au regard d'éléments contextuels divers	00TA	Analyser le phénomène de la mode au regard d'éléments contextuels divers

Lorsque le programme de provenance est Design de mode (DEC 571.A0) et que le programme de destination est Commercialisation de la mode (DEC 571.C0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Commercialisation de la mode
2018

Programme de destination : Représentation
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Commercialisation de la mode peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Représentation, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Commercialisation de la mode 2018 DEC – 571.C0 22 compétences, 1 770 heures		Représentation 2008 ASP – 5323 7 compétences, 450 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01X7	Rechercher des clients commerciaux et des fournisseurs	445474	Prospecter un territoire de vente
015X	Développer des relations professionnelles avec les intervenants du milieu	445435	Établir des relations professionnelles en représentation

Lorsque le programme de provenance est Représentation (ASP 5323) et que le programme de destination est Commercialisation de la mode (DEC 571.C0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.